

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 21 septembre 2026, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** D'autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie de 80,27 mètres carrés alors que le tableau 3 de l'article 5.32.1.1 du règlement prévoit une superficie maximale de 55 mètres carrés pour un garage détaché situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

- ✓ **Adresse :** 405, rue de Basse-Bretagne

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** D'autoriser la construction d'une résidence d'une hauteur de 9,5 mètres alors que les normes d'implantation du bâtiment principal de la grille des spécifications pour la zone V-1 (article 4.6 du règlement) prévoit une hauteur maximale de 9 mètres.

- ✓ **Adresse :** 11, montée des Quiscales

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 3^e jour du mois de septembre deux mille vingt-six.

La greffière,



M^{re} Karine Simard, avocate